



APPEL PUBLIC RECHERCHE *CURRICULA VITAE* (CV)

N. 2 EXPERTS SENIOR PROBLEMATIQUES AGRICOLES

Le G.A.L. ELORO Société Consortiale Mixte à r.l. (N. TVA 01 255 520 890), avec son siège légal à Syracuse (Italie), via Malta n. 106, en la personne de son Président, Vincenzo Dell'Albani, domicilié pour sa charge auprès du siège opérationnel de la société à Noto (SR), via Ruggero Settimo n. 9

Étant donné

- que le GAL Eloro a présenté une demande de financement dans le cadre du Programme de l'UE dénommé IEVP – CT «Italie – Tunisie» 2007-20103 et le projet 045 – SERVAGRI concerné a été évalué positivement et jugé admissible au financement;
- qu'en date 8 novembre 2011 a été signé le Contrat de Subvention entre l'Autorité de Gestion Commune du programme susmentionné auprès de la Région Sicilienne et le bénéficiaire, à voir le GAL Eloro;
- que le plan financier du projet SERVAGRI prévoit l'acquisition de ressources humaines internes et externes pour la mise en œuvre du même projet;
- que pour la contractualisation des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet le GAL a l'intention de collecter le plus grand nombre de *curricula vitae* (CV)

INVITE

Toute personne intéressée et disposante des qualités suivantes à faire parvenir au siège opérationnel de l'APEL, Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement située en 7, rue Echafai Bacha, 1013 El Menzah 9B, Tunis, Tunisie, avant 12h00 du 13/12/2013 (ne fait pas fois le cachet de la poste) son *curriculum vitae et studiorum* (CV) en format européen avec

signature autographe, accompagné d'une copie du document d'identité en cours de validité. Dans le même document, les personnes intéressées doivent, en outre, déclarer leur consentement au traitement des données personnelles.

PROFIL EXPERT SENIOR PROBLEMATIQUES AGRICOLES

L'activité du consultant consistera dans le soutien opérationnel aux partenaires de projet et aux entreprises agricoles bénéficiaires, pour la bonne mise en œuvre des activités du projet, avec une référence particulière aux thématiques des actions pilotes: *agriculture biologique, oléiculture, apiculture, filière courte*. L'activité aura lieu à Tunis auprès du siège de l'Observatoire italo-tunisien SERVAGRI et, le cas échéant, de son Antenne à Noto (Italie).

Ses activités sont menées en étroite coordination avec le Coordinateur Général de Projet, avec lequel il doit obligatoirement se raccorder, en pleine conformité avec les directives qui lui sont données. Pour l'encadrement économique et la durée du contrat, on renvoie aux prévisions du projet SERVAGRI, tel que approuvé.

QUALITES PERSONNELLES

- 1) L'âge d'au moins 18 ans;
- 2) Ne pas avoir eu de condamnations pénales ou avoir une procédure judiciaire en cours;
- 3) Non exclusion de l'électorat actif;
- 4) Ne pas avoir été destitués ou dispensé de l'emploi auprès d'une administration publique;
- 5) Ne pas être banni des bureaux publics sur la base d'un jugement déjà devenu définitif;
- 6) Ne pas être dans des conditions d'incapacité de conclure de contrats avec l'Administration Publique;
- 7) Avoir rempli toute obligation de régularité contributive requise par la loi.

REQUISITI PROFESSIONALI

- 1) Degré universitaire ou équivalent dans les disciplines liées au profil de travail requis;
- 2) une expérience spécifique dans le secteur agricole et agroalimentaire avec une référence particulière aux programmes cofinancés par l'U.E;
- 3) une compétence éprouvée et approfondie du tissu entrepreneuriale et institutionnel agroalimentaire tunisien;

- 4) une pleine maîtrise de la langue française (langue officielle de projet); la connaissance d'autres langues communautaires (par exemple, italien, anglais); et/ou de la langue arabe constituera un titre préférentiel á parité de qualités;
- 5) une connaissance adéquate des outils informatiques et télématiques.

Le GAL Eloro, bénéficiaire du projet SERVAGRI, se réserve le droit de sélectionner n. 2 experts parmi tous les CVs qui lui parviendront, mais aussi de suspendre, de modifier ou de révoquer à tout moment le présent Appel à sa seule discrétion et en donnant un avis public. La publication de cet Avis n'oblige pas le même GAL à procéder avec des charges professionnels.

Noto, le 02/12/2013

Le Président du GAL Eloro
M. Vincenzo DELL'ALBANI